Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260326-TH_DCM_2026_22-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 mars 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
20 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Excusés 0
Votants 15

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : sans objet

Membres absents : sans objet

Mme Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-22
Représentation de la commune au sein du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de l'installation d'une nouvelle assemblée, il est nécessaire de désigner des délégués qui siègeront au comité du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré.

Après délibération le conseil désigne Anthony Lebreton en qualité de délégué titulaire et Daniel Bordier en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré.

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)